



CINQUIEME RENCONTRE DE DAKAR

LES 10, 11 et 12 juillet 2019

ORGANISEE PAR :

**LE LABORATOIRE D'ETUDES JURIDIQUES ET POLITIQUES (LEJPO) DE LA
FACULTE DES
SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES DE L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA
DIOP DE DAKAR**

**LES AFRIQUES DANS LE MONDE DE L'UNIVERSITE DE
BORDEAUX**

Dakar le 1^{er} octobre 2018

I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les quatre éditions des *Rencontres de Dakar*, organisées par le Laboratoire d'Etudes Juridiques et Politiques (LEJPO) en collaboration avec Les Afriques dans le Monde (LAM), ont permis d'institutionnaliser ce rendez-vous annuel dédié au droit administratif en Afrique. La gestation du droit administratif en Afrique, la justice administrative, les nouvelles tendances du droit administratif et l'office des juges en matière de protection des droits et libertés fondamentaux **étaient les thèmes des précédentes rencontres**.

Dans le cadre de cette cinquième édition du colloque de Dakar, **le thème retenu est « DROIT ADMINISTRATIF : CONVERGENCE OU CONCURRENCE DES DISCIPLINES JURIDIQUES ».**

Il s'agira de procéder à une ouverture scientifique en interrogeant les relations du droit administratif avec les autres champs disciplinaires ainsi que les différentes interactions entre le droit administratif et les autres matières juridiques.

En effet, à l'heure de l'interdisciplinarité, voire de la transdisciplinarité, on retrouve des techniques, notions et mécanismes du droit administratif dans des matières de droit public et de droit privé. Ce mouvement trouve son origine dans la diversité de l'action de l'administration et des acteurs qui collaborent avec la puissance publique.

La cinquième édition du colloque de Dakar sera également l'occasion de rendre hommage au Professeur Demba SY qui est l'un des deux initiateurs de ces rencontres (le second étant le professeur Alioune FALL). Le parcours universitaire du Professeur SY, les générations d'étudiants qu'il a formées, sa contribution déterminante à la préparation des candidats au concours d'agrégation de droit public, la diversité de ses publications font de lui un enseignant et un chercheur respecté.

II. OBJECTIFS

1. Objectif général

Rendre Hommage au professeur SY en analysant les rapports entre le droit administratif et les autres disciplines juridiques afin de voir si l'on est dans une forme de convergence ou, de concurrence.

2. Objectifs spécifiques

Le premier objectif spécifique est relatif à l'analyse des rapports de convergence ou de concurrence entre

le droit administratif et les disciplines de droit public interne, le droit constitutionnel et les finances publiques notamment. En effet, le juge constitutionnel a emprunté au juge administratif certaines techniques (l'injonction, la modulation ou le contrôle de proportionnalité). Par ailleurs, les logiques d'efficacité ou de transparence des politiques publiques rencontrent certains principes des finances publiques.

Le deuxième objectif spécifique porte sur l'analyse des rapports de convergence ou de concurrence entre le droit administratif et les disciplines de droit privé interne. On voit bien que les compétences des juges administratif et judiciaire peuvent être concurrentielles. La crise du service public, la relativité de la présomption d'administrativité des contrats conclus entre deux personnes publiques, à plus forte raison entre une personne publique et une personne privée, le déclin de l'exorbitance sont autant de foyers possibles de compétences du juge judiciaire.

Le troisième objectif spécifique porte sur les rapports de convergence ou de concurrence entre le droit administratif et le droit international, public ou privé. Le cas des contrats internationaux passés par l'administration centrale ou les collectivités locales est révélateur d'une imbrication entre ces trois matières.

III. RESULTATS ATTENDUS

Cette édition spéciale des *Rencontre de Dakar* permettra de donner du sens, à travers des illustrations concrètes et des analyses contemporaines, à l'interdisciplinarité et à la transdisciplinarité sous l'angle du droit administratif. Bien au-delà du droit administratif, ce colloque sera sans doute un moment de réflexion sur l'Etat moderne.

Les actes du colloque, ainsi que d'autres contributions doctrinales sur le thème choisi, feront l'objet d'une publication sous forme de **MELANGES OFFERTS AU PROFESSEUR DEMBA SY, DROIT ADMINISTRATIF : CONVERGENCE OU CONCURRENCE DES DISCIPLINES JURIDIQUES**

IV. APPEL A COMMUNICATIONS

Les communications porteront sur l'une des trois rubriques suivantes :

1/ Le droit administratif et le droit public interne : convergence ou concurrence des disciplines juridiques (Droit administratif et droit constitutionnel, Droit administratif et finances publiques)

- 2/ Le droit administratif et le droit privé : convergence ou concurrence des disciplines juridiques
- 3/ Le droit administratif et le droit international (public et privé) : convergence ou concurrence des disciplines juridiques
- 4/ Le droit administratif et le droit communautaire
- 5/ Le droit administratif et le droit de l'environnement
- 6/ Le droit administratif et le droit de la santé

Les communications s'attacheront à montrer les influences mutuelles du droit administratif et des autres disciplines. Elles pourront porter sur le droit africain ou sur les droits non africains.

Elles pourront aborder les questions suivantes :

- Les sources du droit administratif : l'influence des sources internationales et communautaires sur le droit administratif
- Les caractères du droit administratif au contact des autres disciplines
- Le contentieux administratif : relations avec le contentieux constitutionnel, le contentieux communautaire, rôle du juge de l'Administration
- L'Etat de droit (principe de légalité et principe de constitutionnalité)
- Libertés publiques, droits fondamentaux et droits de l'homme

Chaque proposition de communication doit consister en un document de 2 pages maximum comprenant l'intitulé de la communication, une brève présentation de l'auteur, et un résumé de la communication d'environ 300 mots.

Les propositions doivent être envoyées, par voie électronique, au plus tard le 15 mars 2019 à l'adresse suivante : lejpofsip2@gmail.com

Le Comité scientifique procèdera à une sélection et les réponses seront adressées aux auteurs des contributions retenues au plus tard le 30 avril 2019.

